

Transfert et/ou versement de la prestation de libre passage (LFLP)



CIEPP
Caisse Inter-Entreprises
de Prévoyance Professionnelle
ZKBV - Zwischenbetriebliche Kasse für Berufliche Vorsorge
CIPP - Cassa Interaziendale di Previdenza Professionale

Demande à remplir par l'assuré(e):

DONNÉES PERSONNELLES DE L'ASSURÉ(E)

Nom et prénom:	Etat civil*:
* Si marié(e) ou partenaire enregistré (LPart) / date de mariage ou du partenariat:	
N° AVS: 756.	Date de naissance (jj/mm/aaaa):
Téléphone:	E-mail:
Adresse actuelle complète:	
Nouvelle adresse à l'étranger (en cas de départ définitif):	
Nom du dernier employeur affilié à la CIEPP:	
N° d'affilié:	
Nom et adresse de l'employeur actuel:	

A. TRANSFERT DE LA PRESTATION DE LIBRE PASSAGE

Le/la soussigné(e) demande à la CIEPP (cocher ce qui convient):

- Le versement de la totalité de sa prestation de libre passage à l'institution de prévoyance de son nouvel employeur (ces coordonnées peuvent être obtenues auprès du service du personnel).
- Le versement de la totalité de sa prestation de libre passage sur une police ou un compte de libre passage qu'il/elle détient ou aura préalablement ouvert auprès d'une fondation de libre passage (en l'absence de nouvel employeur).
- Le versement de la part obligatoire (Minimum LPP) de sa prestation de libre passage sur une police ou un compte de libre passage qu'il/elle détient ou aura préalablement ouvert auprès d'une fondation de libre passage (si assujettissement à titre obligatoire dans le pays de l'UE ou de l'AELE dans lequel l'assuré part s'établir suite à son départ définitif de Suisse). *S'il existe une part surobligatoire, merci de compléter également le point B au verso.*

COORDONNÉES DE PAIEMENT

(Joindre si possible un bulletin de versement)

Nom de l'institution de prévoyance / fondation de libre passage:	
Adresse:	
N° du contrat ou de la police:	
Nom et adresse complète de la banque:	
N° de compte (IBAN):	Clearing bancaire / Swift:

Lieu et date:

Signature de l'assuré(e):

(Voir au verso pour le versement en espèces de la prestation de libre passage)

Agences	Bulle	Rue Condémine 56	T 026 919 87 40
	Fribourg	Rue de l'Hôpital 15	T 026 350 33 79
	Neuchâtel	Av. du 1 ^{er} Mars 18	T 032 727 37 00
	Porrentruy	Ch. de la Perche 2	T 032 465 15 80

Siège de l'administration de la Caisse
Rue de Saint-Jean 67 – CP 5278 – 1211 Genève 11
T 058 715 31 11 – ciepp@fer-ge.ch – www.ciepp.ch

Transfert et/ou versement de la prestation de libre passage (LFLP)



CIEPP

Caisse Inter-Entreprises
de Prévoyance Professionnelle

ZKBV - Zwischenbetriebliche Kasse für Berufliche Vorsorge
CIPP - Cassa Interaziendale di Previdenza Professionale

Demande à remplir par l'assuré(e):

B. VERSEMENT EN ESPÈCES DE LA PRESTATION DE LIBRE PASSAGE

L'assuré(e) précité(e) confirme qu'il/elle n'a procédé à **aucun rachat de cotisations** dans les derniers 36 mois et demande à la CIEPP le versement en espèces de sa prestation de libre passage car (cocher ce qui convient):

1. il/elle s'établit à son propre compte en Suisse et n'est plus soumis(e) à la prévoyance professionnelle obligatoire (plus d'activité lucrative salariée).
La demande doit impérativement être effectuée dans les 12 mois suivant le début de l'activité indépendante ou la fin de l'activité salariée soumise. Passé ce délai, le versement en espèces pour ce motif n'est plus possible.

(Joindre obligatoirement une attestation de la Caisse AVS prouvant l'affiliation en tant que personne de condition indépendante).

2. il/elle quitte définitivement la Suisse et certifie ne plus avoir d'activité lucrative en Suisse.
(Joindre obligatoirement une attestation de départ de l'office cantonal de la population ainsi qu'une attestation de résidence, et/ou une attestation d'enregistrement auprès de la représentation diplomatique du lieu de résidence, plus, en cas de départ pour un état de l'UE ou de l'AELE, une attestation sur l'assujettissement à titre obligatoire de l'organisme de sécurité sociale étranger ou d'un ministère).

Le Fonds de garantie LPP¹ procure l'aide nécessaire pour obtenir cette attestation.

En cas d'affiliation à titre obligatoire, selon ladite attestation, seule la part subrogatoire pourra être versée en espèces sur le compte bancaire indiqué ci-dessous par l'assuré(e); **celui-ci/celle-ci devra donc en conséquence indiquer en page 1 lettre A du présent formulaire**, les coordonnées de la police ou du compte de libre passage qu'il/elle détient ou aura préalablement ouvert auprès d'une fondation de libre passage sur lequel la part obligatoire (Minimum LPP) devra être transférée. **Aucune demande ne sera traitée tant que l'attestation sur l'assujettissement à titre obligatoire de l'organisme de sécurité sociale étranger ou d'un ministère n'aura pas été fournie à notre institution de prévoyance.**

3. la prestation de sortie est considérée comme insignifiante lorsque son montant est inférieur au montant annuel des cotisations de l'assuré(e).

L'assuré(e) précité(e) confirme qu'il/elle perd tous ses droits à ladite assurance et décharge la Caisse de toute responsabilité future.

COORDONNÉES DE PAIEMENT

(joindre si possible un bulletin de versement)

Nom du titulaire du compte:

Nom et adresse complète de la banque:

N° de compte (IBAN):

Clearing bancaire/Swift:

Autre:

Pour les paiements à l'étranger, joindre un Relevé d'Identité Bancaire (RIB) avec l'adresse complète de la Banque.

Pièces à joindre obligatoirement à la demande*:

- Attestations mentionnées aux points B1 ou B2
- Copie de la pièce d'identité de l'assuré(e) et de son conjoint ou de son partenaire enregistré (LPart)
- Copie du livret de famille ou certificat de famille (pour les assuré(e)s marié(e)s ou LPart)

NB: des documents complémentaires peuvent également être demandés par la Caisse afin de vérifier que les conditions du droit au versement en espèces sont remplies.

Lieu et date:

Signature de l'assuré(e):

Signature **légalisée*** du conjoint ou du partenaire enregistré (LPart):

Cadre réservé pour la légalisation de la signature du conjoint ou du partenaire enregistré (LPart) par l'autorité compétente

* En vertu de l'art. 5, al. 2, LFLP, la signature du conjoint ou du partenaire enregistré (LPart) est indispensable pour les versements en espèces si vous êtes marié(e), séparé(e), partenaire enregistré (LPart), en instance de divorce ou de dissolution judiciaire du partenariat enregistré (LPart). Cette signature doit être légalisée si le versement est supérieur à CHF 20'000.00. Pour ce faire, vous pouvez convenir d'un rendez-vous auprès de nos services (avec présentation de pièces d'identité originales et du livret de famille ou certificat de famille); vous pouvez également faire authentifier, par un officier d'état civil ou un notaire, la signature de votre conjoint ou de votre partenaire enregistré (LPart) sur le formulaire avant de nous le retourner.

* Pour les personnes célibataires, divorcées, ex-partenaires LPart ou veufs / veuves, si le versement en espèces est supérieur à CHF 20'000.00, un certificat d'état civil de moins d'un mois doit être joint à la demande.

¹ Fonds de garantie LPP – Case postale 1023 – 3000 Berne 14 – Tél: 031 380 79 71 – Fax 031 380 79 76 – www.verbindungsstelle.ch – info@verbindungsstelle.ch

Agences	Bulle	Rue Condémine 56	T 026 919 87 40
	Fribourg	Rue de l'Hôpital 15	T 026 350 33 79
	Neuchâtel	Av. du 1 ^{er} Mars 18	T 032 727 37 00
	Porrentruy	Ch. de la Perche 2	T 032 465 15 80

Siège de l'administration de la Caisse
Rue de Saint-Jean 67 – CP 5278 – 1211 Genève 11
T 058 715 31 11 – ciepp@fer-ge.ch – www.ciepp.ch